

**COMPTE-RENDU DE RÉUNION**  
**Séance du Conseil Municipal du 28 février 2019**

**Le Conseil municipal de Courbeville, s'est réuni à la mairie, le 28 février 2019, à 20 h 00 sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MOUSSU, maire, sur convocation du 22 février 2019.**

**Étaient présents :** MOUSSU Jean-Luc, PLANCHARD Anthony, TOURTIER Christophe, BARRAIS Didier, DANEELS David, DAVENEL Yannis, RAIMBAULT Jean-François, THOMAS Flavie,

**Formant la majorité des membres en exercice (8)**

**Absents excusés :** GALLON Evelyne, AMBROIS Jean-Noël, BANNIER Géraldine, CHENU Stéphane, FEVRIER Corinne

**Absente :** BRUCHET Anaëlle,

**DANEELS David est nommé secrétaire de séance.**

**Ouverture de la séance à 20 heures 25**

**Le compte-rendu de la réunion du 24 janvier 2019 est approuvé : oui**

**1<sup>ère</sup> partie de réunion : rapports soumis à délibération**

**Aménagement du square du Pré Marie I**

Suite à la rencontre avec les co-lotis en juin 2018, la commune et le CAUE ont finalisé l'aménagement du square du Pré Marie I. Des devis ont été demandés pour sa réalisation :

	ACTP	TRAM TP	CHAZE TP
Total HT	24 459,80 €	35 150,20 €	
<b>TOTAL TTC</b>	<b>29 351,76 €</b>	<b>42 180,24 €</b>	

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AJOURNE** le choix de l'entreprise pour l'aménagement du Pré Marie I dans l'attente du devis de l'entreprise CHAZE TP.

**Aménagement de la RD 251**

Une convention relative à l'aménagement de l'entrée d'agglomération dans l'emprise de la RD 251a été signé entre la Commune et le Conseil Départemental le 22 février 2018. Un devis pour réaliser les travaux a été demandé à l'entreprise SALMON Jean-Marie pour un montant de 1 708,00 € HT soit **2 049,60 € TTC**.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le devis de l'entreprise SALMON pour un montant de 1 708,00 € HT soit **2 049,60 € TTC**
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'aménagement de la RD 251.

**Salle des Loisirs**

Afin de protéger les murs du hall d'entrée et des WC avec des panneaux en PVC des devis ont été demandés :

	DISTRICOLOR	COLORISME
Hall d'entrée	592,72 €	772,78 €
WC	200,92 €	301,25 €
TOTAL HT	793.64 €	1074.03 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>952,36 €</b>	<b>1288,84 €</b>

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le devis de l'entreprise Districolor pour un montant de 793,64 € HT soit **952,36 € TTC**
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer le devis retenu

### Église : horloge et cloches

L'horloge de l'église prend du retard (environ 5 mn sur 15 jours). L'entreprise GOUGEON propose un devis pour l'automatisation du cadran d'un montant de 1 063,00 € HT soit **1 275,60 € TTC** ainsi qu'un contrat d'entretien d'un montant de **175,00 € HT**. Ce contrat comprend une visite par an de révision complète et toutes les interventions pour dépannage sur notre demande dans les 72 heures et si urgence 48 heures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **REFUSE** le devis pour un montant de **1 275,60 € TTC**
- **APPROUVE** le contrat d'entretien pour un montant de **175,00 HT**
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer le contrat

### Tables de pique-nique

En prévision d'aménager des lieux de pique-nique, il est prévu de déposer 1 table au Pré Marie I lors de l'aménagement du square, 1 table au terrain de Bi-cross et 1 table au City-Stade.

Un devis pour la fourniture de 3 tables de pique-nique a été demandé à la menuiserie PRAMPART pour un montant de 1250,00 € HT soit **1500,00 € TTC**.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal **VALIDE** l'achat des 3 tables de pique-nique et **AUTORISE** M. le Maire à signer ce devis.

### Air de Jeu du Trèfle : achat de jeux

Un devis a été demandé à la Société PROLUDIC pour la fourniture de jeux pour l'air du Trèfle.

Référence	Fourniture HT	Pose HT
Tiboo J 3954	4 204,00 €	1 258,00 €
Tiboo J 3957	6 508,00 €	1 865,00 €
Bibox J 45201	10 855,00 €	2 480,00 €
Diabolo J 3851-C	9 768,00 €	2 461,00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à 7 pour et 1 contre **CHOISI** le devis pour le jeu référence Tiboo J 3957 d'un montant de **6 508,00 € HT** et **AUTORISE** M. le Maire à signer le devis retenu.

## **Autorisation accordée au maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement**

M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales.

*« Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. »*

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal **AUTORISE** les dépenses d'investissement jusqu'à 25 % du montant budgétisé en dépenses réelles d'investissement au Budget Primitif 2018 de la commune (hors chapitre 16 : « Remboursement d'emprunt ») : soit **72 886,79 €** (25 % de 324 047,16 € - 32 500 €), avant le vote du budget.

Ces dépenses d'investissement concernées sont réparties comme suit :

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>	<b>Affectation</b>
21/113	Immobilisations corporelles/ Acquisition matériel divers	243,00 €	Tablette pour accueil périscolaire
21/113	Immobilisations corporelles/ Acquisition matériel divers	206,48 €	Commande à clé pour projecteur terrain de foot
21/117	Immobilisations corporelles/ Autres agencements et aménagement	1735,44 €	Éclairage extérieur city-stade

### **2<sup>ème</sup> partie de réunion :** **Décisions prises dans le cadre des délégations de pouvoir au maire**

En application des dispositions de l'article L 2122-23 du CGCT, Jean-Luc MOUSSU, Maire de Courbeville communique ci-dessous la liste des décisions prises en matière de marchés publics, dans le cadre des délégations de pouvoirs qui ont été consenties lors de la séance du conseil municipal du 14 septembre 2017 :

**NEANT**

### **3<sup>ème</sup> partie de réunion : informations et questions diverses**

#### **Fleurissement**

Christelle et Mickaël ont proposé des plans d'aménagement du parking de la Salle des Loisirs et du bicross. L'aménagement retenu est celui du bicross avec l'installation d'une lisse de bois, la plantation d'une jachère fleurie et d'arbres de différentes essences.

#### **Ancienne école**

Suite au courrier transmis à Monsieur Philippe PARE, Directeur Diocésain de l'Enseignement Catholique, un accord de principe a été donné par téléphone pour la somme proposé par la commune. Dès le compromis signé, il faudra sécuriser le lieu ainsi que réfléchir à l'avenir du bâtiment.

#### **Église**

L'entreprise CRT (Charpentes Renfort Traitement) de Sainte Gemmes Sur Loire est venue constater l'état des bancs. Ceux-ci ne seraient pas infestés par la mэрule. CRT propose d'enlever les bancs dans les côtés et de voir avec un maçon pour décaisser et refaire le sol afin de supprimer l'humidité qui remonte. Voir également à enlever le plâtre sur un mètre environ de hauteur sur les murs.

### **Adressage**

M. DAGUIER de la poste nous informe que le dossier a pris du retard. Il reprendra contact avec les élus référents la semaine 10 ou 11 (entre le 4 et 15 mars 2019).

Une armoire pour la fibre optique sera déposée auprès des autres armoires déjà présentes. CIRCET passera en campagne pour faire l'état des lieux de l'élagage à réaliser. Un courrier sera adressé aux personnes concernées par l'élagage.

### **Fondation du patrimoine**

Le montant des dons s'élèvent pour l'instant à 2 940,00 € avec une retenue de 176,40 € soit pour la commune **2 763,60 €**.

### **Résiliation bail du 4 rue de Bretagne**

Le locataire du 4 rue de Bretagne résilie son bail. Le préavis étant de 3 mois, son départ est prévu le 27 mai 2019. Il conviendra de trouver un nouveau locataire.

Le loyer sera de 394,22 €, auquel s'ajoute, l'électricité des communs (environ 95 €/an), l'entretien de la chaudière (71.50 € en 2018), la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (environ 38 €/an).

### **Conteneurs verres et papiers**

Un troisième conteneur va être mis à disposition pour le tri sélectif.

### **Voirie**

Les chemins de la Bourdinière et de l'Étang seront refaits par la Communauté de Commune du Pays de Craon.

<b>Agenda</b>			
Date	Heure	Lieu	Objet
Mardi 05 mars 2019	20h30	Mairie	Commission finance Subvention
Samedi 16 mars 2019	9h30	Mairie	Commission finance Budget
Mardi 19 mars 2019	20h30	Mairie	Réunion des adjoints
Jeudi 27 mars 2019	20h00	Mairie	Conseil Municipal Budget
Dimanche 10 mars			Repas des plus de 65 ans

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, aucun conseiller municipal ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 22 heures 15.

Les présents ont signé.

*Affiché le 05/03/2019*

*Accord du secrétaire de séance donné le 05/03/2019*

*Notifié aux membres du conseil municipal le 05/03/2019*